Frais de justice applicables à la procédure de règlement des petits litiges

Luxemburg

Quels sont les frais applicables?

Le fait de porter un litige devant un juge civil (que l'on appelle la saisine du juge civil) n'est pas lié à des frais fixes autres que le coût des actes d'huissier et des frais d'avocat. En principe il n'y a **pas de frais encourus au niveau des juridictions civiles**. Après un jugement, il peut y avoir des frais subséquents qui sont encourus au niveau de l'exécution de la décision et à la requête de la partie ayant eu gain de cause.

Dernière mise à jour: 15/01/2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.